



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 5 juillet 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-1010 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 25 - 70 050,64 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 25 - 596 576,07 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 24 - 8 047,64 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 22 – 847 445,07 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 25, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 25, la liste des réquisitions numéro 24 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 22 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	70 050,64 \$	19 au 23 juin 2006
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	596 576,07 \$	19 au 23 juin 2006
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	8 047,64 \$	19 au 23 juin 2006
Liste des embauches numéro 22	Embauche de personnel temporaire	847 445,07 \$	12 au 16 juin 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1011 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-24 - 293 305,41 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 JUIN 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-24 d'un montant total de 293 305,41 \$ pour la période du 15 au 21 juin 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1012

SOUSSION 2006 SP 107 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR L'IDENTITÉ JUDICIAIRE DU SERVICE DE POLICE - 54 122,72 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture d'équipements informatiques pour l'identité judiciaire du Service de police, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 20 avril 2006, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

Annexe A

Unicomm Gestion Unifiée des Communications inc., 925, rue Grande Allée Ouest, Québec, Québec, G1S 1C1, pour la fourniture de deux systèmes « Livescan » (empreintes digitales informatisées) avec meubles au montant de 51 473,69 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Annexe B

Microcomm, 160, rue Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W1, pour la fourniture d'équipements informatiques au montant de 2 649,03 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20028-003-51955	50 829,01 \$	Achat/implantation système infor. - Gestion appels - Achat équipements (modems-portables-supports)
04-13493	3 293,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1013

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 1693 DE HULL - 690, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - IMPACT BUDGÉTAIRE 2006 : 19 997 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Chevaliers de Colomb, Conseil 1693 de Hull » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 690, boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Chevaliers de Colomb, Conseil 1693 de Hull » pour l'immeuble situé au 690, boulevard Saint-Joseph.

Adoptée

CE-2006-1014 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-19 - 64 406,49 \$, B-20 - 61 379,70 \$, B-21 - 85 301,23 \$, B-22 - 125 654,95 \$, B-23 - 25 405,30 \$ ET B-24 – 130 460,32 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-19 d'un montant total de 64 406,49 \$ pour la période du 6 au 12 mai 2006;
- numéro B-20 d'un montant total de 61 379,70 \$ pour la période du 13 au 19 mai 2006;
- numéro B-21 d'un montant total de 85 301,23 \$ pour la période du 20 au 26 mai 2006;
- numéro B-22 d'un montant total de 125 654,95 \$ pour la période du 27 mai au 2 juin 2006;
- numéro B-23 d'un montant total de 25 405,30 \$ pour la période du 3 au 09 juin 2006;
- numéro B-24 d'un montant total de 130 460,32 \$ pour la période du 10 au 16 juin 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1015 **SOUMISSION 2006 SP 095 - GROUPE SOLUBRIK INC. - NETTOYAGE ET TRAITEMENT DE TEINTURE-ÉMULSION DE LA BRIQUE ET DU MORTIER AU CENTRE JULES-DESBIENS - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 137 690,67 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Solubrik inc., 1301, rue Coulombe, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y1, pour le nettoyage et le traitement de teinture-émulsion de la brique et du mortier au Centre Jules-Desbiens, pour un montant total de 137 690,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 27 avril 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30217-010-51956	129 311,32 \$	Réfection - Maison du Citoyen - Centre J-Desbiens - Réf. mortier
04-13493	8 379,35 \$	Centre J-Desbiens TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30217-006	3 987,07 \$		Réfection - Maison du Citoyen - Centre J-Desbiens // Contingences verr. et pass. mc
06-30217-010		3 987,07 \$	Réfection - Maison du Citoyen - Centre J-Desbiens // Réf. mortier Centre J-Desbiens

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1016

SOUSSION 2006 SP 051 - INDUSTRO-TECH INC. - MODERNISATION ET INTÉGRATION DES CONTRÔLES - USINES DE FILTRATION D'EAU POTABLE ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 1 945 708,84 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Industro-Tech inc., 415, rue Adanac, Beauport, Québec, G1C 6B9, pour les travaux de modernisation et d'intégration des contrôles aux usines de filtration et d'épuration des eaux usées, au montant total de 1 945 708,84 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du mercredi 1^{er} mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30343-005-51957	137 300,15 \$	Usines de traitement d'eau potable - Usine eau usée de Gatineau
06-30343-004-51958	233 999,99 \$	Usines de traitement d'eau potable - Usine eau de Hull
06-30343-003-51959	240 999,99 \$	Usines de traitement d'eau potable - Usine eau de Gatineau
06-30343-002-51960	53 000,00 \$	Usines de traitement d'eau potable - Usine eau de Buckingham
06-30343-001-51961	107 000,00 \$	Usines de traitement d'eau potable - Usine eau d'Aylmer
06-30277-007-51962	63 000,00 \$	Remplacement des ordinateurs - Usines de traitem.- Station pompage
06-30277-006-51963	150 000,00 \$	Remplacement des ordinateurs - Usines de traitem. - Usine eaux usées de Gatineau
06-30277-005-51964	285 000,00 \$	Remplacement des ordinateurs - Usines de traitem. - Usine secteur de Hull
06-30277-004-51965	292 999,99 \$	Remplacement des ordinateurs - Usines de traitem. - Usine secteur de Gatineau
06-30277-003-51966	105 000,00 \$	Remplacement des ordinateurs - Usines de traitem. - Usine secteur de Buckingham
06-30277-002-51967	159 000,00 \$	Remplacement des ordinateurs - Usines de traitem. - Usine secteur d'Aylmer
04-13493	118 408,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1017

SOUSSION 2006 SI 132 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARCS MARLÈNE-GOYETTE, ACHBAR ET FRONT - SERVICE D'INGÉNIERIE - 93 998,10 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, DU LAC-BEAUCHAMP ET D'AYLMER - YVON BOUCHER, AURÈLE DESJARDINS ET FRANK THÉRIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs indiqués ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 18 mai 2006, et ce, étant les soumissions conformes ayant obtenues pour chacun des parcs le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Parc Marlène-Goyette:

Play Power LT Canada inc., 139, rue Michel du Gué, Varennes, Québec, J3X 1H7 au montant total de 26 980,64 \$ incluant les taxes.

Parc Achbar

ABC Récréations ltée, 1391, rue Poirier, Mascouche, Québec, J7L 1V5, au montant de 30 209,46 \$ incluant les taxes.

Parc Front

Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 36 808,00 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30338-007-51968	34 568,00 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Front
06-30338-011-51969	28 371,02 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Achbar
06-30338-012-51970	25 338,70 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Marlène-Goyette
04-13493	5 720,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1018

SOUMISSION 2006 SI 104 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PROJET CITÉ JARDIN CENTRE-VILLE, PHASE 3 - ASPHALTAGE (COUCHE DE BASE) - SERVICE D'INGÉNIERIE - 33 069,69 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'asphaltage (couche de base) pour le projet Cité Jardin Centre-Ville, phase 3, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 33 069,69 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30286-001-51971	31 057,19 \$	Pavage Cité Jardin Centre-ville , phase 3 - Pavage autre
04-13493	2 012,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1019

**SOUSSION 2006 SI 166 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAU & FILS LTÉE
- RÉPARATION DE LA TOITURE AU CENTRE ROBERT-GUERTIN - SERVICE
DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 33 357,25 \$ - DISTRICT
ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreau & Fils Ltée, 128, rue des Manoirs, Gatineau, Québec, J9J 2N1, pour la réparation de la toiture au Centre Robert-Guertin, pour un montant total de 33 357,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60025-001-51972	31 327,25 \$	Réparation de la toiture au Centre Robert-Guertin - Réparation toiture
04-13493	2 030,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1020

**SOUSSION 2006 SP 111 - DIVERS FOURNISSEURS - AMÉNAGEMENT DE
DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 431 895,76 \$ - DISTRICTS
ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, DES PROMENADES ET DE
VAL-TÉTREAU - YVON BOUCHER, LUC ANGERS ET ALAIN PILON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes désignées, pour les travaux d'aménagement des parcs Camille, Marcel-Gladu et Cherbourg dans le secteur de Gatineau et du parc de la Rosée dans le secteur de Hull sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission à savoir :

Parc Camille :

Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, au montant total de 98 581,03 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé en date du 25 mai 2006, la plus basse soumission reçue et conforme pour ce parc.

Parc Cherbourg:

Aménagement Marcotte inc., 220, rue de Sérigan, Gatineau, Québec, J8V 3S1, au montant total de 123 749,65 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé en date du 25 mai 2006, la plus basse soumission reçue et conforme pour ce parc.

Parc de la Rosée

Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, au montant total de 119 123,34 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé en date du 25 mai 2006, la plus basse soumission reçue et conforme pour ce parc.

Parc Marcel-Gladu :

Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, au montant total de 90 441,74 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé en date du 25 mai 2006, la plus basse soumission reçue et conforme pour ce parc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30339-006-51973	92 581,75 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Camille
06-30338-004-51974	84 937,79 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Marcel-Gladu
06-30339-003-51975	111 873,93 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc de la Rosée
06-30339-002-51976	116 218,70 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc de Cherbourg
04-13493	26 283,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1021

SOUSSION 2006 SP 008 - RÉSILIATION DE CONTRAT - SERVICES D'HORTICULTURE - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la division de l'approvisionnement a lancé, le 6 janvier 2006, l'appel d'offres 2006 SP 008 concernant les services d'horticulture dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-352 adoptée le 15 mars 2006, adjugeait un contrat à la firme Coupe Gazon Outaouais pour les services cités au paragraphe précédant;

CONSIDÉRANT QUE la firme Coupe Gazon Outaouais, dans sa lettre du 21 juin 2006, demande à la Ville de Gatineau de résilier le contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité résilie le contrat de la firme Coupe Gazon Outaouais pour les services d'horticulture dans le secteur d'Aylmer à compter du 22 juin 2006 et autorise le trésorier à conserver la garantie de soumission à titre de dédommagement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le reçu-quitte donnant suite à la présente résolution.

Adoptée

CE-2006-1022

REJET DES SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS - MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-968 adoptée le 6 décembre 2005, a approuvé la politique municipale SF-2003-001 portant sur l'attribution des contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la division de l'approvisionnement a lancé, le 15 mars 2006, aux firmes ayant un établissement sur le territoire de la ville de Gatineau, un appel d'offres public concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils en mécanique de procédé, en mécanique de bâtiment, en électricité et instrumentation, en structure, en architecture et génie civil pour définir l'envergure des travaux de modernisation de l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 4 mai 2006 pour procéder à l'analyse des soumissions reçues et que deux soumissionnaires se sont qualifiés en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité et ont vu leur offre respective faire l'objet du calcul du meilleur rapport « qualité/prix »;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions reçues excèdent 500 000 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels stipule que tout mandat dont le coût est plus de 500 000 \$ (incluant les taxes) doit faire l'objet d'une demande de soumissions publiques publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec et accessible aux fournisseurs ayant un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité rejette toutes les soumissions s'étant qualifiées en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité et ayant vu leur offre respective faire l'objet du calcul du meilleur rapport « qualité/prix » dans le cadre de l'appel d'offres 2006 SP 015.

Adoptée

CE-2006-1023

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT TOTAL DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 49 414,23 \$ - BERNARD PAYSAGISTE INC. - AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC ROBITAILLE - CONTRAT NUMÉRO C-04-28 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-163 adoptée le 9 février 2005, a adjugé le contrat à la compagnie Bernard Paysagiste inc. pour les travaux d'aménagement du terrain de soccer au parc Robitaille, contrat numéro C-04-28, au montant de 297 133,73 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 49 414,23 \$ incluant les taxes représentant les coûts supplémentaires pour les travaux d'aménagement de ce contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 42713 autorisant un montant de 20 800,09 \$ et autorise l'ajustement du coût du montant additionnel de 28 614,14 \$ pour un montant total de 49 414,23 \$ incluant les taxes pour les travaux supplémentaires réalisés par l'entrepreneur Bernard Paysagiste inc. dans le cadre du projet d'aménagement du terrain de soccer au parc Robitaille, contrat numéro C-04-28.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-018-51977	26 872,79 \$	Programme d'aménagement de parcs - Parc Robitaille
04-13493	1 741,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1024

AUTORISER LA FIRME CIMA+ À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC EN VUE D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU TRONÇON DE LA RUE HURTUBISE, DE LA RUE CAMPEAU JUSQU'À 1,5 KM VERS L'EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la chaussée du tronçon de la rue Hurtubise, de la rue Campeau jusqu'à 1,5 km vers l'est sont prévus dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2006;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en raison de leur proximité immédiate avec la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec que la firme CIMA+ est autorisée à présenter, au nom de la Ville de Gatineau, les documents requis afin d'obtenir le certificat d'autorisation nécessaire permettant de procéder aux travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme Cima+ à présenter, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière, tous les documents se rapportant aux travaux de réfection de la chaussée du tronçon de la rue Hurtubise, de la rue Campeau jusqu'à 1,5 km vers l'est;
- autorise également la firme Cima+ à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2006-1025

MANDAT SUPPLÉMENTAIRE - PAGEAU, MOREL ET ASSOCIÉS - CONFORMITÉ DES PLANS ET OUVRAGES - CENTRE AQUATIQUE LUCIEN-HOULE - 24 904,37 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a opté pour un mode de réalisation conception-construction du centre aquatique Lucien-Houle;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des édifices et de l'électricité a dû faire appel à des services professionnels pour assurer la conformité des plans et des ouvrages pour les spécialités mécaniques et électriques;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pageau, Morel et associés a déposé une offre de service initiale, sur une base horaire, au montant de 18 904,37 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 42206 au montant de 18 904,37 \$ net de ristourne et autorise un mandat supplémentaire au montant de 6 000 \$ net de ristourne pour un montant total de 24 904,37 \$ à la firme Pageau, Morel et associés pour l'évaluation de la conformité des plans et des ouvrages pour les spécialités mécaniques et électriques dans le cadre du projet du centre aquatique Lucien-Houle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50014-006-51978	6 000,00 \$	Complexe aquatique - Buckingham - Honoraires et contingences
04-13493	388,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-50014-004	6 000 \$		Complexe aquatique - Buckingham // Équipements
18-50014-006		6 000 \$	Complexe aquatique - Buckingham // Honoraires et contingences

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1026

**CESSION DE L'ENTRETIEN ESTIVAL D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À LA VILLE DE GATINEAU -
SIGNATURE DU MARCHÉ - SAISON 2006**

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier cédé à la Ville de Gatineau comprend le boulevard Saint-Raymond, tel qu'indiqué au plan ci-joint;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec soumet à la Ville le marché à signer pour l'entretien estival, période 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le marché soumis par le ministre des Transports du Québec concernant la prise en charge par la Ville de l'entretien estival d'une partie du réseau routier provincial pour la période 2006 tel qu'apparaissant au plan ci-joint, en contrepartie d'un montant annuel de 25 894 \$. Ce montant est reconduit sans indexation pour les deuxième et troisième périodes du contrat si les conditions contractuelles de renouvellement sont satisfaites.

Le Service des opérations de terrain est autorisé à prendre à sa charge l'entretien estival du réseau routier cédé ainsi que le renouvellement automatique de ce contrat pour les périodes 2007 et 2008 conformément aux documents contractuels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires pour les opérations normales estivales, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La contrepartie de 25 894 \$ sera versé dans le poste budgétaire 01-82131 « compensation réseau routier ».

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1027

AUTORISER LA FIRME CIMA+ À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC EN VUE D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE BOUCLAGE DE L'AQUEDUC DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE des travaux de bouclage de l'aqueduc du boulevard la Vérendrye Ouest entre la montée Paiement et la polyvalente le Versant sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec que la firme CIMA+ est autorisée à présenter, au nom de la Ville de Gatineau, les documents requis afin d'obtenir le certificat d'autorisation nécessaire permettant de procéder aux travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme CIMA+ à présenter pour approbation, aux autorités compétentes en la matière, tous les documents se rapportant aux travaux de bouclage de l'aqueduc du boulevard la Vérendrye Ouest;
- autorise également, la firme CIMA+ à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2006-1028

SOUMISSION 2006 SP 156 - ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTÉE - ACHAT DE SIX CINÉMOMÈTRES LASER À USAGE POLICIER - SERVICE DE POLICE - 49 403,24 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Électronique Sécurité Thomas ltée, 4169, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H4A 3J8, le contrat pour la fourniture de six cinémomètres laser à usage policier, au montant total de 49 403,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 mai 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60040-001-51979	46 396,74 \$	Équipements - Police - 6 radars
04-13493	3 006,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21600-692	14 896,65 \$		Soutien // Équip. non-capitalisable
21420-692	31 500,09 \$		Contrôle des limites de vitesse // Équip. non-capitalisable
03-10110		46 396,74 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // 6 Radars

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1029 **SOUSSION 2006 SP 150 - MARTIN & LÉVESQUE (1983) INC. - PANTALONS ET BERMUDAS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 39 457,72 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Martin & Lévesque (1983) inc., 420, 3^e avenue, St-Romuald, Québec, G6W 5M6, pour la fourniture de pantalons et de bermudas pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et la soumission déposée en date du 30 mai 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront fermes jusqu'au 31 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651-51980	37 056,47 \$	Combat des incendies - Vêtements et access.
04-13493	2 401,25 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1030 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS (A.P.I.C.O.) - 11 AOÛT 2006 - 160 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité organisée par l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais (A.P.I.C.O.) le 11 août 2006.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais (A.P.I.C.O.) à l'attention de monsieur Stéphane Viau, directeur général, 10, rue Noël, bureau 107, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	110 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1031 PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - 21 AOÛT 2006 - 250 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à une activité organisée par le Fonds régional de solidarité FTQ et le cabinet d'avocats Legault Roy au profit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, le 21 août 2006.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Simon Racine à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais à l'attention de madame Ghislaine Mineault, Legault Roy, 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau, Québec, J8T 8B7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	150 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1032 PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CENTRE DE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE DE BUCKINGHAM - 1^{er} SEPTEMBRE 2006 - 105 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer à une activité le 1^{er} septembre 2006, au profit du Centre de dépannage alimentaire de Buckingham.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à subventionner cette activité pour un montant de 25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 105 \$ à l'ordre du Centre de dépannage alimentaire de Buckingham à l'attention de madame Lise Proulx, Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre, 104, rue MacLaren Est, C.P. 2720, Gatineau, Québec, J8L 2X1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11417-972	80 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1033

SUBVENTION DE 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL 2056 DE BUCKINGHAM - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb du Conseil 2056 de Buckingham à l'attention de monsieur Léopold Hébert, C.P. 115, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention dans le cadre du congrès annuel régional qui aura lieu le 16 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1034

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU COEUR-DES-VALLÉES - 11 AOÛT 2006 - 100 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer à une activité le 11 août 2006, au profit de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation de la réussite éducative à l'attention de madame Mireille Clément, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1035

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAUX DE HULL ET DU LAC-BEAUCHAMP – DENISE LAFERRIÈRE ET AURÈLE DESJARDINS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des diplômés de l'Université du Québec en Outaouais à l'attention de monsieur Sonny Carrier, 283, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J8Y 3X7, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 16 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1036

SUBVENTION DE 275 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL 5281 D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb du Conseil 5281 d'Aylmer, 78, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L7, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 12 août 2006 au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	50 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11402-972	125 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1037

SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE BONJOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance Le Bonjour à l'attention de madame Marie-Berthe Larouche, directrice générale, 33, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H4, à titre de subvention pour l'achat de bacs à fleurs qui seront installés devant l'immeuble.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	200 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1038 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR TOURISME OUTAOUAIS - 24 AOÛT 2006 - 135 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité organisée par Tourisme Outaouais le 24 août 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 135 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	126,78 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
04-13493	8,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1039 **SUBVENTION DE 600 \$ - L'ALTERNATIVE OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de L'Alternative Outaouais à l'attention de madame Isabelle Barbeau, 57, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour le projet de médiation de quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	200 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11402-972	200 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	200 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1040

PARTICIPATION DE MONSIEUR RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB OPTIMISTE DE HULL INC. - 1^{ER} AOÛT 2006 - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer à une activité organisée par le Club optimiste de Hull inc. qui aura lieu le 1^{er} août 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club optimiste de Hull à l'attention de monsieur Jacques Poirier, 16, rue Bérard, Gatineau, Québec, J8P 6V4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-1041

DEMANDE D'AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE FIN DE SEMAINE SUR LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Saint-Raymond est présentement sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de pavage doivent être entrepris par le ministère des Transports du Québec sur le boulevard Saint-Raymond, entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et le chemin Pink;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Saint-Raymond est une artère majeure et que les débits véhiculaires y sont importants;

CONSIDÉRANT QUE des travaux effectués en semaine sur ce boulevard risqueraient de compromettre de façon importante la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire obtenir l'autorisation de la Ville de Gatineau afin de réaliser ces travaux entre 6 h et 21 h lors de trois fins de semaine du mois d'août 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le ministère des Transports du Québec à effectuer des travaux de pavage sur le boulevard Saint-Raymond entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et le chemin Pink entre 6 h et 21 h, lors de trois fins de semaine du mois d'août 2006.

Adoptée

CE-2006-1042

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DU PROJET DE MODIFICATION DES ENTRÉES ÉLECTRIQUES ASSOCIÉES AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR L'AVENUE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1177 adoptée le 6 juillet 2005, a retenu les services de l'entrepreneur Les Entreprises Électriques B. Marenger – Division 2794357 Canada inc., pour la réalisation des travaux de modification aux entrées électriques des bâtiments et immeubles adjacents au projet d'enfouissement des utilités publiques sur l'avenue de Buckingham entre les rues Maclaren et Church;

CONSIDÉRANT QUE des modifications et ajustements au contrat ont été nécessaires en cours d'exécution des travaux pour s'ajuster aux conditions particulières existantes et régulariser certaines installations électriques afin de respecter les diverses réglementations applicables à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les modifications et ajustements nécessaires aux travaux ont fait l'objet d'ordres de changements préparés et recommandés par la firme de consultant CIMA+, responsable de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'ajustement du coût des travaux exécutés dans le cadre du projet de modification des entrées électriques associées aux travaux d'enfouissement des utilités publiques sur l'avenue de Buckingham entre les rues Maclaren et Church, pour un montant additionnel de 19 893,52 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux de modification aux entrées électriques associées au projet d'enfouissement des utilités publiques sur l'avenue de Buckingham entre les rues Maclaren et Church, pour un montant additionnel de 19 893,52 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-01070-008-51986	18 682,87 \$	Drainage & remplacement d'aqueduc centre-ville - Enfouissement des fils
04-13493	1 210,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-01070-009	18 682,87 \$		Drainage & remplacement d'aqueduc centre-ville // Amendement # 1
06-01070-008		18 682,87 \$	Drainage & remplacement d'aqueduc centre-ville // Enfouissement des fils

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1043

SOUSSION 2006 SI 145 - AMÉNAGEMENT MARCOTTE INC. - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX AUX PARCS LOTBINIÈRE, IRÈNE, ACHBAR DANS LE SECTEUR DE GATINEAU ET PARC FRONT DANS LE SECTEUR D'AYLMER - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LIMBOUR, DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP – FRANK THÉRIEN, SIMON RACINE, RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS - SERVICE D'INGÉNIERIE – 34 890,52 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aménagement Marcotte inc., 220, rue de Sérignan, Gatineau, Québec, J8V 3S1, pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux aux parcs Lotbinière, Irène, Achbar dans le secteur de Gatineau et parc Front dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 34 890,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30338-011-51987	5 701,56 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Achbar
06-30338-010-51988	8 411,90 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Irène
06-30338-009-51989	9 076,26 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Lotbinière
06-30338-007-51990	9 577,49 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Front
04-13493	2 123,31 \$	Tps à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1044

SOUSSION 2006 SI 178 - BELL-NORDIC INC. - FOURNITURES DE SERVICES PROFESSIONNELS - DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE - MÉTHODE KAIZEN - DIRECTION GÉNÉRALE - 92 094,39 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Bell-Nordic inc., 100, boulevard Alexis Nihon, bureau 410, St-Laurent, Québec, H4M 2N9, pour les services professionnels d'une firme d'experts pouvant seconder et conseiller le comité stratégique d'amélioration continue et former des animateurs à l'interne dans le but d'implanter une démarche d'amélioration continue basée sur la méthode Kaizen sur la base des tarifs journaliers inscrits à l'offre de prix pour un montant approximatif de 92 094,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juin 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13101-419-51991	87 245,19 \$	Analyse-prestations de services - Autres prof./Adm.
04-13493	4 849,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1045

SOUSSION 2006 SP 167 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RÉFECTION DU CHEMIN VANIER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 541 014,92 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES – ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de réfection du chemin Vanier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 541 014,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30334-001-51992	508 090,73 \$	Réseau routier - Réseau routier
04-13493	32 924,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1046

SOUSSION 2006 SP 168 - 9102-1964 QUÉBEC INC. - CARRIÈRE DES RUISSEAUX - RÉFECTION DES RUES DANS LES SECTEURS DE GATINEAU ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 499 663,51 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DU LAC-BEAUCHAMP, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - SIMON RACINE, AURÈLE DESJARDINS, YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 9102-1964 Québec inc. – Carrière des Ruisseaux, 1765, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B4, pour les travaux de réfection de chaussée dans les rues des secteurs de Gatineau et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 1 499 663,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30334-002-51994	68 757,90 \$	Réseau routier - Chemins secteur agricole
06-30334-001-51995	1 339 641,58 \$	Réseau routier - Réseau routier
04-13493	91 264,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1047

SOUSSION 2006 SP 002 - ENTREPRISES BOURGET INC. - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - MANOIR DES TREMBLES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 494 940,27 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Entreprises Bourget inc., 96, chemin Delangis, Saint-Paul-de-Joliette, Québec, J0K 3E0, pour les travaux de pavage et éclairage des nouvelles rues - Manoir des Trembles, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 494 940,27 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30096-008-51996	118 225,30 \$	Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles - Éclairage de rue
06-30096-005-51997	29 959,64 \$	Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles - Réfection tourbe
06-30096-004-51998	85 679,29 \$	Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles - Bordures et trottoirs
06-30096-003-51999	14 768,11 \$	Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles - Piste cyclable
06-30096-002-52000	159 281,51 \$	Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles - Pavage - Autres
06-30096-001-52001	56 906,17 \$	Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles - Pavage
		- Couche d'usure
04-13493	30 120,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30096-007	22 829 \$		Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles // Contingences
06-30096-005	12 229 \$		Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles // Réfection tourbe
06-30096-004	27 819 \$		Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles // Bordures et trottoirs
06-30096-003	14 230 \$		Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles // Piste cyclable
06-30096-001	9 392 \$		Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles // Pavage
			- Couche d'usure
06-30096-008		11 226 \$	Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles // Éclairage de rue
06-30096-002		75 273 \$	Éclairage/pavage ptie rues du Huard & des Tourelles // Pavage - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1048

SOUSSION 2006 SI 126 - ÉQUINOXE JMP - 6369472 CANADA INC. - RECONSTRUCTION DE LA DIGUE - BASSIN DE RÉTENTION 19^e TROU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 36 641,21 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Équinoxe JMP Inc. – 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de « Reconstruction de la digue – Bassin de rétention le 19^e trou », pour un montant total de 36 641,21\$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 8 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-010-52002	34 411,36 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Travaux ponctuel - Égout
04-13493	2 229,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1049

SOUSSION 2006 SP 067 - ENTREPRISES G.N.P. INC. - BASSIN DE RÉTENTION 3.1 DU COLLECTEUR PAIEMENT - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 416 272,35 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc., 750, boulevard Industriel Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour les travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales au sud de la rue Nobert, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 1 416 272,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-019-52003	730 083,20 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Bassin de rétention - Paiement
06-30274-017-52004	600 000,00 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Collecteur - Paiement
04-13493	86 189,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006 conditionnellement à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée

CE-2006-1050

SOUSSION 2006 SP 138 - CONSTRUCTION DJL INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX RUE CARNIEL - SERVICE D'INGÉNIERIE – 398 546,90 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection des services municipaux sur la rue Carniel, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 398 546,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-017-52005	159 179,74 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc rue Carniel
06-30335-021-52006	215 113,05 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Égout rue Carniel
04-13493	24 254,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30335-008	244 177,35 \$		Réseaux d'égout et d'aqueduc // Aqueduc rue Morin et autres
06-30335-017		29 064,30 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc // Aqueduc rue Carniel
06-30335-021		215 113,05 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc // Égout rue Carniel

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006 conditionnellement à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée

CE-2006-1051

SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE BELLEVUE - AURÈLE DESJARDINS ET RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau à l'attention de madame Hélène Desgranges, coordonnatrice, 165, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3V6, à titre de subvention pour la course de boîte à savon qui aura lieu le 12 août 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1052 **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À LA FORMATION ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES ÉTATS FINANCIERS – 18 ET 19 AOÛT 2006 - MONTRÉAL - 1 364,40 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à la formation Analyse et interprétation des états financiers les 18 et 19 août 2006 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 364,40 \$ à l'ordre de Compufinder, 707, chemin du Village, suite 202, Morin-Heights, Québec, J0R 1H0 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	1 292,56 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	71,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1053 **SOUMISSION 2006 SP 151 - 9102-1964 QUÉBEC INC. - CARRIÈRE DES RUISSEAUX - RÉFECTION DE RUES - SECTEUR DE HULL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 220 515,90 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PATRICE MARTIN ET PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Carrière des Ruisseaux , 9102-1964 Québec inc., 1765, boulevard Maloney, Gatineau, Québec, J8R 1B4, pour les travaux de réfection de rues dans le secteur de Hull, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 1 220 515,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-002-52007	95 746,88 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage secteur Hull
06-30334-001-52008	1 050 492,89 \$	Réseau routier - Réseau routier
04-13493	74 276,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1054

SOUSSION 2006 SP 164 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RECONSTRUCTION DE LA RUE LAURIER ENTRE LES RUES EDDY ET LAVAL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 055 871,41 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de reconstruction de la rue Laurier, entre les rues Eddy et Laval, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 1 055 871,41 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-009-52009	145 833,75 \$	Réaménagement routiers - Piste cyclable
06-30122-014-52010	445 781,19 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Mur rue Laurier
06-30122-013-52011	400 000,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage rue Laurier
04-13493	64 256,47 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle quitte son siège.

CE-2006-1055

ENGAGEMENT DE MADAME ÈVE CARDINAL AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION - RELATIONS MÉDIAS ET ÉLUS, SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de communication – relations médias et élus au Service des communications, (poste numéro N-2002-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de madame Ève Cardinal au poste d'agent de communication – relations médias et élus au Service des communications.

La date d'entrée en fonction de madame Ève Cardinal sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Cardinal sera celui de la classe 09, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Service des communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1056

ENGAGEMENT DE MADAME ANNIE MANSEAU AU POSTE DE TECHNICIEN MÉDIA, SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien média au Service des communications, (poste numéro N-2006-005 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de madame Annie Manseau au poste de technicien média au Service des communications.

La date d'entrée en fonction de madame Annie Manseau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Manseau sera celui de la classe 06, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle reprend son siège.

CE-2006-1057

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR LOUIS D'AMOUR AU POSTE DE COORDONNATEUR D'ACTIVITÉS, CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur des activités au Centre de services de Gatineau, section des loisirs, des sports et de la vie communautaire, (poste numéro N-2006-040 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Louis D'Amour au poste de coordonnateur des activités au Centre de services de Gatineau, section des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Monsieur Louis D'Amour est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. D'Amour sera celui de la classe 09, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 – Administration Loisirs - Centre de services de Gatineau – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1058

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MAXIM GUÉNETTE ET ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PHILIPPE LACHANCE AU POSTE D'INSPECTEUR À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes d'inspecteur à la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, (postes numéros N-2006-035 et N-2006-036 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Maxim Guénette et l'engagement et la permanence de monsieur Philippe Lachance au poste d'inspecteur à la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Maxim Guénette est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Guénette sera celui de la classe 08, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

La date d'entrée en fonction de monsieur Philippe Lachance sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lachance sera celui de la classe 08, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Admin. – Environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1059

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME LOUISE PARIEN À TITRE DE RESPONSABLE DE LA COLLECTION PERMANENTE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT l'importance de fournir au Service des arts, de la culture et des lettres l'expertise requise pour son bon fonctionnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Louise Parien au poste de responsable de la collection permanente au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs à compter du 28 juin 2006 jusqu'au 31 août 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72136-115 - Collection permanente – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1060 **RÉINTÉGRATION DE MONSIEUR CHARLES GUY AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - ATELIERS, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-479**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-479 adoptée le 5 avril 2006, acceptait la mutation à l'essai de monsieur Charles Guy au poste de préposé aux achats et à l'inventaire au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances;

CONSIDÉRANT QU'après entente avec le syndicat des cols blancs, monsieur Charles Guy a été réintégré à son poste de commis administratif - ateliers (poste numéro 487 au plan d'effectifs) au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement le 15 mai 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2006-479 adoptée le 5 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-1061 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR BENOÎT LEBLANC AU POSTE D'OPÉRATEUR II, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoît Leblanc occupant le poste d'opérateur II au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 5 septembre 2006 au 4 septembre 2007 inclusivement conformément à l'article 11.01 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Benoît Leblanc, opérateur II au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement un congé sans solde pour la période du 5 septembre 2006 au 4 septembre 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1062 **RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR RICHARD TREMBLAY, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN À TEMPS PARTIEL, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 1^{er} JUILLET 2006**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Tremblay, préposé à l'entretien à temps partiel au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 17 ans et 1 mois de services à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Richard Tremblay les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} juillet 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Tremblay leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1063

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLE-06-03
CONCERNANT LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier 2006, le nouveau Régime québécois d'assurance parentale est entré en vigueur et que ce régime remplace les dispositions du Régime fédéral d'assurance-emploi relativement aux prestations de maternité et parentale auxquelles les salariés avaient droit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN ont l'obligation de se conformer aux normes de ce nouveau régime;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'apporter certaines modifications à l'article 15 de la convention collective des cols bleus de Gatineau afin de refléter les changements et nouveaux droits;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente.

Adoptée

CE-2006-1064

**ENGAGEMENT DE MADAME MONIQUE LAJOIE AU POSTE DE COMMIS
TECHNIQUE - GALERIE MONTCALM AU SERVICE DES ARTS, DE LA
CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DIFFUSION CULTURELLE, MODULE
DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique – Galerie Montcalm au Service des arts, de la culture et des lettres, division diffusion culturelle, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro N-2006-009 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de madame Monique Lajoie, au poste de commis technique – Galerie Montcalm au Service des arts, de la culture et des lettres, division diffusion culturelle, Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Monique Lajoie sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Madame Lajoie sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72320-112 – Galerie Montcalm – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1065 OCTROI DE PERMANENCE DE CINQ EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionné ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Julie Laliberté, responsable de la fiscalité municipale	4 juillet 2005	4 juillet 2006	CE-2005-932 8 juin 2005	12 mois
Jacynthe Matteau, adjoint au directeur	25 avril 2005	25 avril 2006	CE-2005-488 30 mars 2005	12 mois
Pierre Beaudin, ouvrier de circulation	20 mars 2006	14 juin 2006	CE-2006-259 22 février 2006	60 jours travaillés
Chantal Charette, secrétaire	23 janvier 2006	23 avril 2006	CE-2006-148 1 ^{er} février 2006	3 mois
Caroline Albert, commis administratif	13 mars 2006	13 juin 2006	CE-2006-330 8 mars 2006	3 mois

Adoptée

CE-2006-1066 ENGAGEMENT DE MADAME LYNE LACHAPELLE AU POSTE DE TECHNICIEN / ARCHIVES AU SERVICE DU GREFFE, SECTION DE LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien / archives au Service du greffe, section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques, (poste numéro 278 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de madame Lyne Lachapelle, au poste de technicien / archives au Service du greffe, section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques.

La date d'entrée en fonction de madame Lyne Lachapelle sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Madame Lachapelle sera celui de la classe VI, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-112 – Gestion documentaire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1067

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR PIERRE CHICOINE AU POSTE DE SERGENT DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Pierre Chicoine au poste de sergent détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police.

Monsieur Pierre Chicoine est assujetti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Pierre Chicoine sera celui de sergent détective selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Police – Enquêtes – Rémunération régulière - Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1068

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ANDRÉ LABELLE AU POSTE DE LIEUTENANT DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur André Labelle au poste de lieutenant détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police.

Monsieur André Labelle est assujetti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur André Labelle sera celui de lieutenant détective selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Police – Enquêtes – Rémunération régulière - Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1069 **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR JOCELYN RABY AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION GENDARMERIE AU SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la division gendarmerie au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Jocelyn Raby au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police.

Monsieur Jocelyn Raby est assujetti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jocelyn Raby sera celui de sergent selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1070 **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR CLAUDE GAGNON AU POSTE DE LIEUTENANT À LA DIVISION GENDARMERIE AU SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant à la division de la gendarmerie au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Claude Gagnon au poste de lieutenant à la division de la gendarmerie au Service de police.

Monsieur Claude Gagnon est assujetti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Claude Gagnon sera celui de lieutenant selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1071 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME PASCALE CHOUINARD AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE AU SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Pascale Chouinard au poste d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police.

Madame Pascale Chouinard est assujettie à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Pascale Chouinard sera celui d'agent-patrouilleur à la gendarmerie selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1072

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR PATRICK RABY AU POSTE DE CONCIERGE AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Patrick Raby au poste de concierge au Service de police.

Monsieur Patrick Raby est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Patrick Raby sera celui de concierge selon la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-114 – Police – Soutien organisationnel – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1073

SOUSSION 2006 SP 142 - SERVICES PROFESSIONNELS - IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE CULTURE ORGANISATIONNELLE AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 160 000 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme André Turcotte - Cabinet Conseil inc., 1207, Chemin du Fleuve, Saint-Romuald, Québec, G6W 3T7 pour fournir les services professionnels d'experts pouvant seconder et conseiller l'équipe de gestion du Module des travaux publics et de l'environnement dans le but d'implanter au module une nouvelle culture organisationnelle au tarif horaire de 200 \$ excluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 mai 2006, et ce, étant la seule soumission reçue dont la firme s'est qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter de la date d'adjudication du contrat et pourra, au besoin, être reconduit aux mêmes termes et conditions pour une année supplémentaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13140-411-51993	160 000 \$	Module - Travaux publics et environnement - Serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1074*

RÈGLEMENT HORS COUR - MICHEL CHARETTE c. VILLE DE GATINEAU - 444, SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 décembre 2003 Michel Charette déposait contre la Ville de Gatineau une requête introductive d'instance en injonction permanente, jumelée à une demande de travaux et jumelée également à une réclamation en dommages et intérêts;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur réclamait la somme de 100 000 \$ plus intérêts et indemnité additionnelle pour les dommages et dépréciations subis quant au droit de passage, ainsi qu'une somme de 25 000 \$ pour la perte d'usage de la servitude d'égout pluvial et une somme de 40 108,73 \$ pour le coût des travaux d'enfouissement de l'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 165 108, 73 \$ plus intérêts et indemnité additionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'était déjà engagée à plusieurs reprises à effectuer tous les travaux d'enfouissement de l'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE si les travaux avaient été réalisés par la Ville, ceux-ci auraient coûtés plusieurs milliers de dollars supplémentaires comparativement à la somme réclamée;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait de régler le présent litige pour une somme de 40 108, 73\$ concernant le coût des travaux d'enfouissement de l'égout pluvial et de 15 000 \$ pour la valeur de la servitude d'égout pluvial, le tout pour une somme de 55 108,73 \$ en capital, intérêt et frais;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de la facture de 40 108,73 \$ permet à la Ville de récupérer 100 % de la TPS, soit 2 440,87 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil le règlement du présent litige pour une somme de 55 108,73 \$ en capital, intérêt et frais.

De plus, ce comité le Service des affaires juridiques de la Ville, ou son mandataire, est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus cumulé non affecté de l'ex-Ville de Gatineau au poste budgétaire 05-99130, un montant de 17 586,84 \$, afin de financer une partie de la facture concernant le coût des travaux d'enfouissement de l'égout pluvial d'un montant total de 40 108,73 \$ incluant les taxes. De plus, le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Gatineau un montant de 15 000 \$ pour la valeur de la servitude d'égout pluvial.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19111-991	15 000,00 \$	Auto-assurance ex-Ville de Gatineau - Dommages-intérêts
05-99130	17 586,84 \$	Surplus accumulé non affecté - Ex-Ville de Gatineau
06-09340-004	20 081,02 \$	Drainage sur le boulevard Labrosse canalisation - Fossé drainage
04-13493	2 440,87 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1075

SOUSSION 2006 SP 180 - CIMA+ S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 139 019,00 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation des inspections préalables à l'installation de compteurs d'eau, pour la rédaction des devis pour la fourniture de compteurs d'eau et pour l'embauche de plombiers et pour la surveillance des travaux d'installation sur la base des prix unitaires et forfaitaires, pour un total approximatif de 139 019 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juin 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM 2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41331-411-52016	131 699 \$	Installation de compteurs d'eau (p.e.c.) - Serv. prof. et génie
04-13493	7 320 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
41331-521	131 700 \$		Installation de compteurs d'eau (p.e.c.) // Entr. rép./Infras.
41331-411		131 700 \$	Installation de compteurs d'eau (p.e.c.) // Serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1076

AUTORISATION - SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE - DESSERTE EN ÉGOUT SANITAIRE - LES JARDINS DU SOUVENIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-270 adoptée le 4 avril 2006, a approuvé la signature d'une entente et l'approbation d'une requête pour la desserte en égout sanitaire de la propriété des Jardins du Souvenir située au 75, boulevard Fournier;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout sanitaire qui sera construit sera situé sur la propriété de la Commission de la capitale nationale (CCN) et que cette dernière demande qu'une servitude soit enregistrée pour l'installation de ce réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale a fait parvenir à la Ville de Gatineau en date du 4 juillet 2006, une lettre d'entente énumérant les conditions pour la cession de la servitude;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente soumis par la Commission de la capitale nationale comporte des obligations financières, et que ces coûts seront récupérables et payables par les Jardins du Souvenir :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- accepte les conditions énumérées dans la lettre de la Commission de la capitale nationale en date du 4 juillet 2006 pour l'octroi de la servitude pour l'installation du réseau d'égout sanitaire requis pour desservir la propriété des Jardins du Souvenir;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que l'acte de servitude requis pour le réseau d'égout sanitaire;
- autorise le Service du greffe et le Service d'ingénierie à procéder à l'embauche de professionnels requis pour préparer les documents relatifs à l'enregistrement de l'acte de servitude.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
39420-499-52017	6 631,42 \$	Dépenses recouvrables de tiers - Autres travaux // Autres serv. techn.
04-13493	368,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1077

SOUMISSION 2006 SP 163 - AQUA-REHAB INC. - PROGRAMME DE PROTECTION CATHODIQUE 2006 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 459 858,45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aqua-Rehab inc., 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, pour les travaux de protection cathodique des conduites d'aqueduc à divers endroits sur le territoire de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 459 858,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-014-52018	200 936,57 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Protection cathodique Gatineau
06-30335-009-52019	230 936,58 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Protection cathodique Hull
04-13493	27 985,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30335-007	301 873,15 \$		Réseaux d'égout et d'aqueduc // Égout rue Morin et autres
06-30335-014		150 936,57 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc // Protection cathodique Gatineau
06-30335-009		150 936,58 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc // Protection cathodique Hull

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1078

**SOUSSION 2006 SP 127 - SARP DRAINAMAR - PROGRAMME D'INSPECTION
TÉLÉVISÉE 2006 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 83 633,93 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Sarp Drainamar, 8600, rue Jarry Est, Anjou, Québec, H1J 1X7, pour le programme d'inspection télévisée 2006 selon les prix unitaires et forfaitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total de 83 633,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 juin 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49100-521-52020	66 803,64 \$	Support technique - Relevés techniques - Entr. rép./infras.
06-30335-011-52021	11 740,64 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Égout travaux ponctuels
04-13493	5 089,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1079

SOUSSION 2006 SI 074 - GÉNIVAR INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT ET RÉHABILITATION DE L'ÉGOUT PLUVIAL DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 91 789,95 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Génivar inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'une étude, de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de «Services professionnels d'ingénieurs-conseils – Remplacement et réhabilitation de l'égout pluvial du ruisseau de la Brasserie» au montant total de 91 789,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 mai 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM -2005-968.

Ce comité autorise la firme Génivar inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

De plus, ce comité autorise la firme Génivar inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60003-002-52022	86 203,95 \$	Honoraires professionnels - Génie h.p. égout
04-13493	5 586,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2006.

Adoptée

CE-2006-1080

AUTORISER LA FIRME TECSULT À PRÉSENTER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC SUR LA RUE JUMONVILLE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - LOUISE POIRIER ET PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Jumonville entre les rues Charles-Albanel et Normandie sont nécessaires avant la réfection du pavage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) que la firme Tecslult est autorisée à présenter, au nom de la Ville de Gatineau, les documents requis afin d'obtenir le certificat d'autorisation nécessaire permettant de procéder aux travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise la firme Tecslut à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour permettre la réalisation des travaux de réfection du pavage et d'aqueduc sur la rue Jumonville;
- autorise également, la firme Tecslut à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2006-1081

REJET DE SOUMISSION 2006 SP 023 ET AUTORISATION DE LANCER DE NOUVEAUX APPELS D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 21 février 2006, aux firmes ayant un établissement sur le territoire de la Ville, un appel d'offres public concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour réaliser la mise à jour du plan directeur d'aqueduc (volets distribution et production);

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 22 mars 2006 dernier pour procéder à l'analyse des soumissions reçues et qu'un seul soumissionnaire s'est qualifié;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de services professionnels contenait deux parties :

- relevés techniques sur le terrain et simulations sur le réseau d'aqueduc;
- analyse, projection et investissement sur le réseau de distribution et de production de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat de services professionnels ne prévoyait pas une analyse exhaustive et approfondie de tous les éléments techniques et architecturaux qui composent les unités d'alimentation (poste de surpression, réservoir d'eau potable, etc.) et les centres de production (usines d'eau potable);

CONSIDÉRANT QU'après vérification par tous les intervenants impliqués dans ces secteurs d'activités, il est préférable d'annuler le présent appel d'offres public et de retourner en appel d'offres en deux phases, soit la phase technique et la phase analyse;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de retourner en appel d'offres dans le but d'obtenir un plan directeur conjoint et global du réseau d'aqueduc, des unités d'alimentation et des centres de production, et ce, selon les deux volets suivants :

- l'analyse complète des réseaux d'aqueduc (volet distribution), en fonction des projections futures et des investissements nécessaires;
- l'analyse complète des unités d'alimentation et des centres de production de l'eau potable (volet production) en fonction du développement futur et des options d'investissement.

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité accepte les points suivants :

- de rejeter la soumission s'étant qualifiée dans le cadre de l'appel d'offres 2006 SP 023;
- d'autoriser le Service des finances, division de l'approvisionnement à retourner en appel d'offres public pour retenir une firme spécialisée - services dans le but de procéder aux relevés techniques et les simulations concernant le réseau d'aqueduc, le tout selon les documents à être fournis par le Service d'ingénierie;
- d'autoriser le Service des finances, division de l'approvisionnements à retourner en appel d'offres public, auprès de firmes ayant un établissement au Québec, pour retenir une firme d'experts-conseils – services professionnels afin d'obtenir un plan directeur conjoint et global du réseau d'aqueduc, des unités d'alimentation et des centres de production de l'eau potable, le tout selon les documents à être préparés par le Module des travaux et de l'environnement.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- ❶ Rapport – Vente pour taxes 2006

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif